

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Créancecy

dossier n° DP 021 210 17 B0016

date de dépôt : 26 octobre 2017

demandeur : Monsieur GUIDOT Régis

pour : abri à voiture

adresse terrain : 2 Lotissement lopinpin, à
Créancecy (21320)

ARRÊTÉ

A 2017-060

**d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 26 octobre 2017 par Monsieur GUIDOT Régis demeurant 2 Lotissement l'opinpin, Créancecy (21320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un abri à voiture ;
- sur un terrain situé 2 Lotissement lopinpin, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 17 novembre 2017 ;

Considérant que votre projet consiste à créer un abri à voiture de 43 m² en zone UB du Plan local d'urbanisme de Créancecy ;

Considérant que ce projet ne peut bénéficier du régime de la déclaration préalable au titre des autorisations d'urbanisme du fait qu'il dépasse la surface de 20 m² ;

Considérant donc que le projet doit être déposé sous forme de permis de construire ;

Considérant que la future construction ne respecte pas l'article UB du plan local d'urbanisme qui impose une distance de 4 mètres par rapport aux limites séparatives, votre projet étant implanté à seulement 1.50 mètres de ces limites.

ARRÊTE**Article Unique**

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Fait à Créancecy, le 30 Novembre 2017

Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT

